



SAHUNE INFOS

décembre 2021



Sommaire

Le mot du maire	p. 2-3
La vie communale	p. 4-5
Les nouveautés	p. 6
Les réalisations	p. 7
Les opérations comptables	p. 8
Les projets	p. 9
La parole aux associations	p. 10
Le Parc à Sahune	p. 11
Infos pratiques	p. 12

Le mot du maire

L'année 2021, restera une année encore difficile sur le plan sanitaire, malgré une amélioration grâce à la vaccination, qui aujourd'hui semble être la seule issue efficace à la lutte contre le covid. Les festivités ont pu reprendre malgré tout avec la mise en place des mesures nécessaires. Merci aux associations qui se sont engagées dans cette démarche, ce qui a permis le bon déroulement de ces moments festifs.

Un changement au niveau du personnel communal a eu lieu en juillet. Ginette Bérard en place depuis 13 ans au poste de secrétaire, nous a fait part de son souhait de quitter Sahune pour Nyons. Nous lui souhaitons une bonne suite pour sa carrière, et la remercions pour tout le travail qu'elle a effectué pour la commune. En remplacement, nous avons eu le plaisir de recruter Christine Latil pour ce même poste.



Deux points importants pour cette fin d'année :

- La transformation de la MSAP (maison de service au public) en maison France service dont l'agrément vient d'être effectif. Ce service public de proximité géré par AVENTIC, est à disposition des habitants des Baronnies, dans les locaux de l'agence postale, avec une dizaine d'administrations référentes. N'hésitez pas à vous y rendre pour toute aide dans vos démarches ou toute question.

- La finalisation du plan local d'urbanisme, avec l'adoption à l'unanimité par le conseil municipal le 8 novembre. Après 8 années d'études et de réflexions, nous allons enfin pouvoir avancer sur le projet des futures zones constructives, et appliquer la nouvelle carte de l'urbanisation.

Nous pourrions de ce fait proposer des terrains pour favoriser l'installation de jeunes couples dans la commune.

Sur le plan de la santé, le centre de soins infirmier de Curnier a connu quelques difficultés, notamment par le manque de personnel. Les raisons sont multiples, des réflexions sont en cours pour y remédier. Nous devons tous nous mobiliser pour que ce service très important pour notre milieu rural puisse continuer à exercer ses compétences.

Vous avez pu constater également une hausse conséquente des taxes foncières bâties et non bâties. Si les taux de la commune sont stables depuis plusieurs années, ceux de la communauté de commune ont nettement progressés en 2021.

+ 92% pour le foncier bâti

+ 24% pour le non bâti

A cela depuis 2 ans s'ajoute une nouvelle taxe Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui elle a augmenté de 35% pour le foncier bâti et non bâti.

Telles sont les principales raisons de cette hausse.

La fibre devrait faire son apparition à Sahune dans les 3 ans à venir. En 2022, l'étude va débiter sur la commune. A l'heure du tout-numérique, ce sera une grande avancée notamment pour le télétravail.

Un changement important également à partir du 1er janvier 2022, toutes les demandes en matière d'urbanisme (CU, déclarations de travaux, permis de construire, etc) devront passer par voie dématérialisée sur un site qui sera connu en début d'année.

La saison touristique a connu un taux de fréquentation supérieur à 2020, avec une clientèle plus locale certainement dû à l'effet covid.

Le marché de producteurs du mercredi a été très apprécié. Il permet de faire découvrir nos produits locaux aux touristes et de créer un point de rencontre entre les habitants. Des améliorations peuvent être encore apportées dans les prochaines années.

Après 3 générations, l'hôtel restaurant Aumage a été vendu. Des travaux sont en cours, les nouveaux propriétaires pensent être opérationnels pour le printemps prochain avec l'ouverture du restaurant. Nous leur souhaitons la bienvenue et la réussite dans leur projet.

C'est une page qui se tourne pour Sahune, nous souhaitons à Claude et Josette une paisible retraite bien méritée après une quarantaine d'années passées derrière les fourneaux.

L'année qui vient de s'écouler a été encore une année compliquée pour les commerçants, les artisans, le corps enseignant, le personnel de santé et les agriculteurs. Ils ont dû adapter leur travail une nouvelle fois aux contraintes du confinement. Grace à eux, la vie économique a pu être maintenue.

La solidarité est primordiale si l'on veut retrouver la sérénité des années passées. En raison de la situation sanitaire actuelle, et par mesure de prévention, la cérémonie des vœux du début d'année est malheureusement annulée. Merci pour votre compréhension, et soyons optimiste pour l'avenir.

Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes et vous adresse mes vœux pour la nouvelle année.

L'état civil

Naissances

Lilian Félix, le 4 mai

Emile et Pierre Oustry Panizzi, le 10 juin

Jade Colussi, le 25 juillet

Mariage

Helga Klings et Christian Rodari, le 29 mai

Pacs

Léa Petit et Laurent Ollat, le 22 mai

Décès

Joël Mourier, le 24 janvier

Eliane Bordarier, le 25 janvier

Joseph Bevacqua, le 24 février

François Blondé, le 16 novembre

Hélène Bompard, le 16 décembre

La vie communale

Les écoles du Regroupement pédagogique intercommunal

2020-2021

Malgré une organisation chamboulée par le Covid, les enseignantes ont redoublé d'efforts pour proposer aux élèves des activités variées.

Au cycle 1 (village de Sahune), Sylvie Perrin et ses élèves de maternelle ont réalisé en partenariat avec le PNR (Parc naturel régional des Baronnies provençales) et l'intervenant en musique Jean-Dominique un projet sur les sons de la nature, ainsi que Lire et faire lire, et Ecole au cinéma

Au cycle 2 (village de Curnier), Nathalie Bruas a réalisé plusieurs projets pour ses élèves : un projet avec le Parc autour de l'eau, Lire et faire Lire, Ecole au cinéma, l'Ecole du dehors (des sorties hebdomadaires à la découverte de la nature.

Au cycle 3 (vieux village de Sahune), Sabine Mora a réalisé avec ses élèves un projet autour des contes en lien avec le vieux village et en partenariat avec la conteuse Sophie Deplus. Ils ont également eu l'occasion de passer le permis piéton qui leur a été remis par les gendarmes (notre photo).

En fin d'année scolaire, les élèves des 3 écoles ont proposé un spectacle au cours duquel les enfants ont chanté les chansons

appries avec l'intervenant Jean-Dominique et fait une démonstration des danses apprises avec Anne, intervenante en occitan.



2021-2022

Les effectifs sont stables dans les trois écoles et approchent d'une cinquantaine d'élèves. Du côté des enseignants, pas de changement.

Côté personnel, au cycle 1, l'enseignante Sylvie est épaulée par Isabelle, devenue cette année directrice du périscolaire. A la cantine, à la confection des repas, Sandra a été remplacée par Nelly. Au cycle 2, Léa a quitté son poste à la garderie et la cantine de Curnier et c'est désormais Laura qui s'occupe des enfants.

Sans oublier les employées fidèles à leur poste aux garderies et cantines de Sahune et Curnier : Angélique S. et Angélique M.

Les commerces du village

Boulangerie Paris, pain au levain et pains spéciaux, pâtisseries : Tél. : 04 75 27 42 66
Ouvert du lundi au dimanche de 7h à 13h. Fermeture hebdomadaire le mercredi.

Garage Rasclard, mécanique, carrosserie et peinture, station service 24h/24 : Tél. : 04 75 27 40 33

La Forge, bistrot avec plat du jour, tartines et salades, soirées à thème : Tél. : 07 86 95 05 83
Ouvert du mercredi au dimanche en basse saison et du mardi au dimanche en haute saison.

Panier Sympa, supérette : Tél : 04 75 26 21 51
Ouvert 7j/7 du lundi au samedi de 8H30 à 12H15 et de 15H à 19H, le dimanche de 8H30 à 12H30.
Ouvert en non stop de 8h à 20h en juin, juillet, août.

Taxi Fred, taxi et transport médicalisé : Tél. : 06 33 98 70 47

Virginie coiffure, Homme, femme, enfant : Tél. : 06 12 26 17 17
Au salon : mardi, vendredi, samedi, A domicile : mercredi, jeudi

Les agents municipaux

La commune compte cinq employés : Cécile et Christine sont les secrétaires de mairie. Christine a remplacé Ginette qui a quitté son poste dans l'été pour rejoindre la mairie de Nyons.

Béatrice gère l'agence postale, Angélique est l'agent d'entretien et Eric est l'ouvrier qui gère les travaux extérieurs et la maintenance des bâtiments communaux. Quant à Edwige, elle intervient pour les archives en tant qu'employée de la communauté de communes.

Chaque année, à l'approche des fêtes, le conseil municipal les invite pour un apéritif convivial et leur offre un coffret gourmand afin de les remercier pour leur travail au service de la commune.



La simplification du geste de tri des déchets

La simplification des consignes de tri a débuté en février 2020 sur le Pays de Rémuzat. A l'automne 2020, la campagne a été étendue aux Pays de Buis et des Hautes Baronnies. Enfin, c'est au printemps de cette année que les habitants du Nyonsais ont pu bénéficier de cette simplification.

Tous les usagers ont été informés des nouvelles consignes de tri grâce à l'envoi en boîte aux lettres d'un courrier d'information accompagné d'un guide de tri : le Mémo tri.

L'extension des consignes de tri à tous les plastiques facilite le geste du tri : il suffit de déposer l'ensemble de ses emballages en plastique dans le conteneur de tri jaune + les emballages et briques en carton + emballages en métal (y compris les petits métaux) ainsi que l'ensemble des papiers-journaux-revues-magazines et les cartonnettes dans les conteneurs jaunes de tri sélectif (en vrac, contenant vidés mais pas lavés).

Simplification du geste de tri :
Tous vos emballages se trient !

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

NOUVEAU MÉMO-TRI

EMBALLAGES ET PAPIERS

Cartonnettes, Briques alimentaires, Bouteilles et flacons en plastique, Emballages métalliques, Papiers

NOUVEAU !
Tous les emballages en plastique
et
Tous les emballages en métal

CARTONS

Pliés

VERRE

DÉCHÈTERIES
Nyons
Buis-les-Baronnies
Séderon

Les nouveautés

Les caméras de vidéo protection

Le conseil municipal, sur recommandation de la gendarmerie, avait décidé en 2019 de faire installer des caméras de vidéo protection dans la rue du village.

Après appels d'offres et choix de l'entreprise, le projet a été quelque peu ralenti par la crise sanitaire. C'est finalement en tout début d'année que les caméras ont été installées : deux sur le bâtiment de la mairie, qui filment vers les entrées est et ouest du village et une troisième sur le bâtiment de l'agence postale et de la maison des services. La quasi-totalité de la traversée du village est ainsi couverte. Le système permet notamment de détecter et lire les plaques d'immatriculation.

Des subventions de l'Etat et de la Région ont été accordées dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Ainsi, pour un coût total de près de 8500€ HT, les subventions s'élèvent à 80 %.



Le bac à compost

Dans une démarche de volonté de réduction des déchets, la commune a investi au printemps dans un lot de 3 bacs de compostage. Le premier bac, celui d'apport, a déjà été installé au niveau des containers situés près du pont. Les deux autres, nécessaires à la maturation, seront prochainement installés. Une volonté également de sensibiliser les concitoyens aux bons gestes de tri et à la protection de la planète. Car malheureusement ces derniers mois, l'ouvrier communal a constaté une recrudescence des incivilités au niveau des containers à ordures ménagères.



Le réaménagement de l'aire de jeux

Des travaux ont été réalisés au printemps sur l'aire de jeux qui jouxte la place du village.

Tout d'abord, le bac à sable a été retiré pour des raisons d'hygiène et en raison de son état de détérioration. La table de ping-pong a été déplacée au camping municipal. Enfin, un nouveau jeu a été installé.

L'écomusée et les visites au vieux village

L'inauguration de l'éco-musée du vieux village s'est tenue en octobre, en présence de Fabien Limonta, vice président du conseil général, Jean Besson, sénateur honoraire, Pierre Combes, maire de Nyons et de nombreux Sahunais.

Le maire a remercié tous ceux qui ont permis la création de ce musée. Tout d'abord les propriétaires qui ont fait don de parcelles pour permettre la construction du musée. Mais également les financeurs : le Département à 50 % et la Région à 30 %, le restant ayant été pris en charge par la commune. Puis les entreprises qui se sont succédées pour la construction et l'aménagement. Il a également eu un mot pour les bénévoles et les particuliers qui ont fait don des objets exposés dans le musée. Il a enfin rappelé l'importance de ce lieu pour le rayonnement touristique du village.

Cet été des visites guidées avaient d'ailleurs été organisées par la commune et l'association des Amis du vieux Sahune. Elles avaient rencontré un franc succès et attiré de nombreux estivants.



Les réalisations

La réfection du court de tennis

L'entreprise Laquet Tennis, a réalisé en avril une réfection du court de tennis. Implanté à côté du stade municipal en 2009, il n'avait jamais bénéficié de travaux. L'entreprise a réalisé une remise en état du court avec ponçage puis recoloration de la surface et des lignes. Le filet central a également été changé. Le montant total des travaux s'élève à 3430€ HT.

L'association Sahune Tennis Loisir qui gère l'utilisation du court, les plannings de réservation et la vente des cartes d'abonnement a décidé de participer à hauteur de 2000€. Le reste étant à la charge de la commune.



La sécurisation du captage d'eau de Gournier

Une sécurisation avec clôture du périmètre immédiat a été réalisée dans l'été au captage d'eau de Gournier. Ce lieu dit se situe sur les hauteurs de la commune, sur la route qui mène à Montréal-les-sources, dans une zone très retirée et difficile d'accès.

Le montant des travaux, réalisés par l'entreprise Néo Travaux, s'élève à 17500€ HT et a consisté en la pose du grillage et d'un portail et la réfection du chemin d'accès.

La peinture des murs à l'école du vieux village

Elle a été réalisée par l'entreprise Potard pour un montant de 5257€ TTC. Le travail de peinture des murs, portes, plafond, salle informatique et réserve a pu être réalisé dans l'été pour le plus grand plaisir des élèves et de l'enseignante qui ont découvert l'école nouvellement peinte à la rentrée de septembre.

La validation définitive du PLU

L'année 2021 marque un moment important dans la vie de la commune avec la validation définitive du PLU dont les premiers travaux de réflexion avaient débuté en 2013.

Plusieurs étapes décisives se sont succédées ces derniers mois qui ont abouti à la validation en séance du conseil municipal au mois de novembre.

En début d'année, la commune a reçu les avis et recommandations des commissions, organismes et personnes publiques associées (Chambre d'agriculture, Frapna (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature), CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers)).

De fin mai à début juillet, une enquête publique a été réalisée avec la présence d'un commissaire enquêteur lors de plusieurs permanences en mairie. Le commissaire enquêteur a ensuite rédigé un rapport avec un avis favorable. Puis une dernière rencontre avec la Chambre d'agriculture et la DDT a été organisée pour ajouter certaines précisions au PLU avant la validation par le conseil municipal.

Le sentier de l'église

Cet automne, le muret du sentier qui mène du Monument aux Morts à la route du vieux village en passant par l'église a connu une réfection.

Après un débroussaillage et la taille de plusieurs arbres pour faciliter le travail, le maçon David Julien a repris tout le muret en consolidant la base et en réalisant un aplanissement sur le dessus du muret. Un grillage a ensuite été posé pour séparer le sentier de la propriété privée attenante.

Pour finir, des marches en pierre supplémentaires ont été créées pour sécuriser encore davantage le sentier.

Le montant total des travaux s'élève à 18 000€, avec une subvention du Département à hauteur de 50%.



Les opérations comptables

OPERATIONS REALISEES du 01/01/2021 au 30/11/2021

Commune

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	72 105,46	Remb /rémunérations du personnel	215,15
Dont : Electricité 7040€, Téléphone 4100€, Maintenance 2800€, Réceptions 1700€, Fourn Petit Equipement 3770€, Entretien terrains 17300€, batiments 11300€, Voiries 5140€...		Vente de produits, Prestations services..	19257,66
Charges de Personnel	74 578,47	Impôt locaux	185204,00
Amortissements	17 643,44	Dotations Etat Département Région	100899,00
Indemnités Cotisation retraite et formation élus	20 495,73	FCTVA reversement sur Trx N-1	1472,26
Service d'Incendie Départemental	5 477,00	Département Dotation Voirie	12431,00
Autres contributions (Sivos, Sivosoc, Sdtv, Sded, Pnr)	66 333,31	Produits financiers	1,43
Subv.fonctionnement Associations	13579,00	produits exceptionnels	7250,38
Intérêts des emprunts	98,95	Revenus des immeubles	16254,33
Revers dot voirie à CCBDP	12 431,00	Amortissement Subventions Invetiss	5912,00
Provisions	2 002,32		
	284 744,68		348897,21

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
Amortissements	5912,00	Amortissements	17643,44
Emprunts (capital) et Cautions	2965,89	FCTVA Revers sur Trx N-1	38794,48
Plan Local d'Urbanisme	10173,66	Taxe d'aménagement	532,53
Subvention Equipement Versées	5516,26	Autres Ets publics locaux	37380,00
Concession logiciels informatique	752,63	Département	29129,00
Installation voirie	32694,29	FIDP Vidéo Protection	2500,00
Trx Batiments publics	2071,99	Amendes Police	1373,00
Mobilier / Materiel bureau et informatique	2684,4		
Jeux Enfants et divers	565,74		127352,45
	63336,86		

Eau et Assainissement

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
Charges caractère général (Electricité, Analyse Eau,...)	5194,67	Vente eau et ass	78734,60
Trx entretien réseaux	720,00	Amortissements	41545,00
Redevance agence de l'eau	6046,00		120279,60
Intérêts des emprunts	3392,38		
Amortissements	57847,00		
Charges exceptionnelles Servitudes	5558,98		
	78759,03		

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
Emprunts (capital)	13566,78	FCTVA Revers sur Trx N-1	1289,35
Amortissements	41545,00	Amortissements	57847,00
Travaux	25517,05	Subventions	5439,00
	80628,83		64575,35

Les projets

Les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement

En 2022, la tranche suivante des travaux d'assainissement, débutés en 2015 avec la construction de la nouvelle station d'épuration, va se poursuivre avec une extension au quartier du Moulin. Cette phase des travaux avait été jugée prioritaire suite à une étude réalisée dans le cadre de la rédaction du schéma directeur de l'assainissement. La maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet Merlin, qui a déjà accompagné la commune à plusieurs reprises lors de précédents travaux.

Une réfection du réseau d'eau potable au quartier du vieux village va également être réalisée.

Ces deux chantiers devraient débiter au premier trimestre 2022.

L'enveloppe globale s'élève à 417 000€ HT.

La réhabilitation du 1er étage de la mairie

Après le départ des employés du Parc désormais installés dans leurs nouveaux locaux de la zone artisanale, les bureaux situés au 1er étage de la mairie sont vides et disponibles.

La commune souhaite qu'ils puissent être utilisés par d'autres services ou entreprises afin d'enrichir encore l'attractivité et le dynamisme de la commune.

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à contacter la mairie.

En parallèle, une réflexion est actuellement menée pour transformer la moitié de ce 1er étage en un logement communal d'une superficie de 90m².

Sont aussi prévus ou en réflexion pour 2022 :

- l'aménagement d'un local de rangement à l'école maternelle,
- la mise aux normes des vestiaires du stade et l'installation d'un défibrillateur,
- une réfection du système de chauffage à l'école du vieux village et dans le logement communal situé au 1er étage du même bâtiment,
- une réflexion en vue du changement de revêtement dans la cour de l'école du vieux village,
- une réflexion autour de la cantine face à l'augmentation du nombre d'enfants inscrits,
- une réflexion autour de l'utilisation de l'ancienne salle des jeunes.



La parole aux associations

Comité des fêtes, Gérard Bompard, co-président

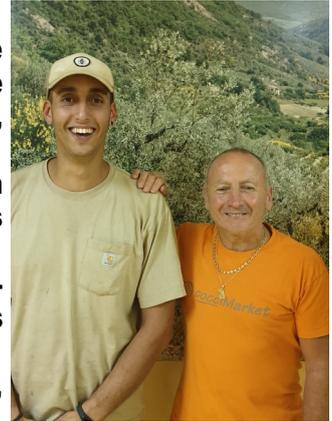
Cette saison 2021, après le concert au vieux village, l'équipe du comité a décidé de faire la fête du 14 juillet sous forme de dîner dansant en plein air, et la grande fête de fin août réduit sur une seule journée. En respectant les contraintes en vigueur, ces 2 rendez vous se sont fort bien déroulés et le public était présent.

En assemblée générale en octobre, l'association collégiale s'est transformée en association loi 1901 à nouveau en reprenant le principe d'un bureau, et des membres de commissions.

Co-présidents : Gérard Bompard et Robin Duroselle (notre photo), secrétaire : Laurent Drouet, secrétaire adjoint : Henri Graugnard, trésoriers: Chantal Bordessoulles et Olivier Brun, ainsi que 10 membres au conseil.

Dates à retenir : 5 février 2022 concours de belote, 14 juillet 2022 : fête au village, 29 juillet 2022 : concert au vieux village, 27 et 28 août 2022 : grande fête et foire.

Pour le village et la région, ensemble, avec l'accueil de nouvelles recrues, des jeunes qui s'impliquent, et l'expérience des anciens, notre comité a un bel avenir prometteur pour dynamiser notre territoire de campagne.



Association sportive sahunaise, Henri Graugnard, président

L'AS a subi de plein fouet les arrêts successifs dus à la pandémie. A partir de février, Franck a repris les entraînements pour les jeunes avec de nombreuses contraintes sanitaires. Dès juillet, les séances d'entraînement pour les séniors ont débuté avec un nouveau coach, Guillaume, un ancien de la maison. Nous avons pu créer 3 équipes de jeunes U10/U11, U8/U9 et U6/U7 et c'est Franck qui chapeaute toutes les catégories, entraînements et plateaux. Merci à lui et aux autres bénévoles qui l'aident.

Depuis le début de la saison, l'AS a été choisi pour organiser 2 plateaux U10/U11, le Challenge départemental de cette catégorie et un plateau U8/U9, nous espérons que les U6/U7 auront aussi le leur.

Les séniors ont eu quelques difficultés en ce début de saison avec de nombreux blessés, malgré un effectif très jeune et renouvelé à 40%.

Les vétérans suivent de façon assidue leur série de matchs et de victoires, toujours appréciées par les pionniers grâce à l'apport de quelques renforts.

La satisfaction est double, nous atteignons un nombre de licenciés de plus de 60.

Le retour du loto annuel en plein air en juillet a connu un franc succès. Nous prévoyons de la refaire à la même période en 2022 et nous espérons refaire le méchoui !

Un grand merci à la municipalité pour son soutien. En espérant pour 2022 que le projet de mise aux normes des vestiaires puisse voir le jour grâce à tous les partenaires et à Fédération française de football.

Les Amis du Vieux Sahune, André Félix, président

Menée à mal pendant plus d'un an, notre association a réagi de manière forte en organisant une visite hebdomadaire guidée et commentée aux estivants. Son objectif : mieux faire connaître notre association, mieux faire connaître ce village et son histoire... Les visites bien programmées et annoncées tardivement ont connu un succès intéressant pour les bénévoles qu'étaient les organisateurs et animateurs de notre association.

Côté travaux de remise en valeur, ceux-ci ont repris en septembre avec une participation toujours plus croissante et animée autour des pierres, de la reprise et consolidation sécuritaire de certains murs, de l'amélioration et organisation du musée... A noter que plusieurs bénévoles mettent à profit leur talent et savoir-faire dans le cadre d'un support décoratif au musée. Nous avons été associés, par la mairie, à l'inauguration du musée; c'est dans le cadre de son aménagement intérieur que notre association va devoir agir maintenant.

Cette inauguration fut une belle journée ensoleillée. Sahune avait une nouvelle fois l'honneur d'accueillir de nombreux invités et élus qui purent découvrir et apprécier la beauté et la valeur patrimoniale de ce site.

Notre association derrière un travail de recherche, de remise en valeur, se veut toujours plus amicale et conviviale. C'est ce que nous voulons perpétuer, et nous le faisons à chaque fois qu'une occasion se présente et lors d'un repas partagé à chaque journée de travail.

Nous espérons reprendre la fête du vieux village et son repas, fin juillet, après 2 ans sans pouvoir l'organiser.

Je remercie, ici, toutes les initiatives, tous ceux qui participent à ces journées de remise en valeur, tous ceux qui œuvrent pour la dynamique collective de notre association.

Le Parc à Sahune

La Nuit démesurée des Baronnie provençales s'installe à la Maison du Parc

Cet été, la Maison du Parc a ouvert ses portes. Visiteurs, habitants et curieux de tous âges ont pu découvrir ce bâtiment, entièrement dédié à la découverte et à l'interprétation du massif des Baronnie provençales. Et il n'a pas fini de surprendre ! La Maison du Parc étant avant tout la Maison des habitants et visiteurs du Parc, deux aménagements importants vont venir enrichir le bâtiment en 2022 : une exposition permanente et une exposition temporaire inédite.

Le Parc est un outil dont doivent se saisir les habitants et les acteurs du territoire pour aménager, développer les Baronnie provençales tout en préservant son environnement et sa qualité de vie. Or, ses missions sont souvent peu connues et peu comprises. Forts de ce constat, il a souhaité proposer à ceux qui poussent la porte de la Maison du Parc une mise en scène du territoire, de ce qui en est connu, de ce qu'il faut en préserver et en valoriser (patrimoines culturels, naturels, humains, agricoles, etc.). Dès l'entrée, un espace permanent de découverte immergera les visiteurs et donnera les clés d'interprétation du massif tout en renvoyant vers le territoire dans toute sa diversité et sa matière brute, afin de faire découvrir les Baronnie provençales à travers son histoire et les personnes qui vivent et travaillent ici.

C'est ensuite une exposition inédite et temporaire qui s'offrira au visiteur. Son thème ? La nuit, et plus particulièrement celle de Jean Giono. L'écrivain français aimait écrire des histoires romancées en transformant une partie de la réalité. La nuit était pour lui un des supports d'imagination pour créer des univers métamorphosés. Il avait plaisir à la transformer et excellait dans cet art du lâcher-prise. À la fois mystérieuse et inconnue, la nuit peut être effrayante, poétique et fascinante. Elle décuple l'imaginaire, car elle offre un autre univers de sons, de formes et de sensations. Elle propose un autre regard sur le monde, et à la Maison du Parc, un autre prisme pour (re)découvrir les Baronnie provençales, ses paysages, ses êtres vivants, son ciel... La thématique de la nuit est très présente dans les actions du Parc naturel régional, qui bénéficie d'un environnement nocturne exceptionnel. Tout au long de cette exposition temporaire, Jean Giono (qui a fréquenté et écrit sur certains sites du massif) sera un guide de pensée pour explorer la nuit au travers de tous nos sens. Il nous offre ainsi de nouvelles clés de lecture pour découvrir d'autres facettes des Baronnie provençales : surprenante, disproportionnée et parfois vertigineuse...

Entièrement gratuite, la visite de la Maison du Parc se fera en accès libre (excepté pour les scolaires qui doivent nécessairement être accompagnés et dans le respect des règles sanitaires en vigueur).
Nous avons hâte de vous rencontrer !



Vues 3D des futurs aménagements.

En cours de réalisation, ils sont susceptibles d'être modifiés et d'évoluer d'ici leur installation.

Infos pratiques

PÔLE SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL DU PAYS NYONSAIS BARONNIÉS (PSMS)



MAISON SOCIALE DES 3 VALLÉES - 26110 CURNIER

À CURNIER

Vous trouverez :

- Le CSI (Centre de Santé Infirmier)
- Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)
- Le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h

Tel: 04 75 27 42 06 (répondeur en dehors des heures d'ouverture)
mail : accueil@psms.fr site: sante-domicile-curnier.fr ou psms.fr



À NYONS
57, avenue Frédéric Mistral
26110 NYONS

Vous trouverez :

- Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)

Permanence téléphonique et répondeur au
04 75 27 42 06 du lundi au vendredi de 9h à 16h.

- Le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)
Ménage, repassage, courses, cuisine, présence et aide au moment des repas, aide aux démarches administratives, promenades, vie sociale et citoyenneté, soutien moral, ...

Permanence téléphonique et répondeur au 04 75 26 58 57

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Accompagnement de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou d'une maladie apparentée)

Par convention avec l'équipe spécialisée Alzheimer de Valréas

CRÉDIT
D'IMPÔT
50% (*)

(*) : vous renseigner lors de l'inscription sur les conditions réglementaires

Mairie :
04 75 27 40 40
mairie.sahune@wanadoo.fr
Lundi de 10h à 12h
Mardi de 16h à 18h
Vendredi de 10h à 12h

Agence postale :
04 75 27 40 00
Du lundi au vendredi de
13h30 à 16h

**Espace public numérique
et Maison des services au
public**

06 25 23 56 01
06 14 86 45 36
Mardi de 9h30 à 12h30
et de 18h à 20h
Mercredi de 9h30 à 12h30
Vendredi de 14h à 17h

La commune sur Internet
Site : sahone.fr
Facebook :
Mairie de Sahune

Marché hebdomadaire
Le mercredi de 18h à 20h
de mai à septembre

LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE
Z.A. Les Laurons - 26110 NYONS

Guide pratique

Horaires d'ouverture
Du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-17h
Fermeture les dimanches et jours fériés

Accès à la déchèterie
Tout usager, particulier ou professionnel, doit présenter son badge d'accès au gardien à chaque passage.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION

Pour les particuliers	Pour les professionnels
<ul style="list-style-type: none"> ► Les apports sont limités à 1m3 par jour dans la mesure où les déchets présentés sont conformes et triés. (Voir liste pages intérieures). ► Le volume maximal autorisé des Déchets Dangereux des Ménages est de 50 litres par semaine. (Voir liste pages intérieures). ► Les badges sont à retirer à l'accueil de la Communauté de communes sur justificatif de domicile de moins de 3 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> ► L'accès à la déchèterie est payant dès le premier m3 déposé. ► Les apports sont limités à 2m3 par jour dans la mesure où les déchets présentés sont conformes et triés. (Voir liste pages intérieures). ► Les tarifs sont fixés par délibération n°1133 du 13 juillet 2011. ► Les déchets toxiques et/ou dangereux des professionnels ne sont pas acceptés à l'exception des piles.

Communauté de Communes des BARONNIÉS EN DRÔME PROVENÇALE
170 rue Ferdinand Fert - Z.A. Les Laurons
26110 Nyons
Tél. 04 75 26 34 37 - Mail : ccbdp@cc-bdp.fr
Site internet : www.cc-bdp.fr

Accueil du public
du lundi au jeudi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Communauté de communes des BARONNIÉS en DRÔME PROVENÇALE

Quelques rappels pour le bien-être de tous et l'entretien de la commune :

- Pensez à trier vos déchets. Les poubelles prévues à cet effet sont situées au pont et à l'entrée ouest du village.

- Pensez à entretenir votre terrain (obligation légale de débroussaillage par arrêté préfectoral)

Plus d'informations sur le site :
www.drome.gouv.fr/obligations-de-debroussaillage-a2914.html